

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 24 FEVRIER 2001

Compte rendu

L'Assemblée Communale s'est réunie le samedi 24 février 2001 à 9 heures, sous la présidence de M. Robert SCHWINT, Maire.

Etaient présents : M. SCHWINT, M. MILLE, M. NOT, M. PINARD, M. HUMBERT, M. AUTARD, M. RUEFF, M. EDOUARD, M. ANTONY, M. VUILLEMIN, M. FUSTER, M. BARETJE, M. RÉGNIER, M. JEANNEROT, M. THIRIET, M. MEUNIER, M. LAGRANGE, M. FOUSSERET, Mme TETU, M. JUSSIAUX, Mme BULTOT, M. ROIGNOT, Mme DUFAY, M. FERRÉOL, Mme GUINCHARD-KUNSTLER (à compter de la question 2), M. TISSOT, M. GIRARD, Mme MAISIERES, M. JEANNIARD, M. LOYAT, M. DAHOUI, M. SANTI (à compter de la question 2), M. CHRISTELLE, Mme CUENIN, Mlle ZILLI, M. HAGOPIAN, M. VOUILLOT (à compter de la question 2), M. DUMONT, Mlle GEIGER, M. VENTARD, M. JACQUEMIN (à compter de la question 2), M. GRAPPIN, M. DUVERGET, M. SALOMON, M. TABOURNOT (à compter de la question 2), Mme WEINMAN, M. RENOUD- GRAPPIN (à compter de la question 2), M. BONNET, M. DINTROZ, M. SENNERICH, Mme MONTEL.

Absents : M. NUNINGER, Mme GUINCHARD-KUNSTLER (jusqu'à la question 2), M. SANTI (jusqu'à la question 2), M. VOUILLOT (jusqu'à la question 2), M. SANCHEZ, M. POMEZ, M. AIME, M. JACQUEMIN (jusqu'à la question 2), M. TABOURNOT (jusqu'à la question 2), M. RENOUD-GRAPPIN (jusqu'à la question 2).

Secrétaire : M. VENTARD.

Procuration de vote :

Mandant : M. RENOUD-GRAPPIN (jusqu'à la question 2).

Mandataire : M. BONNET (jusqu'à la question 2).

* * * * *

* *

Avant d'aborder l'ordre du jour, M. le Maire a remercié les Conseillers pour leur présence à ce dernier Conseil Municipal qu'il allait présider après 24 ans de mandat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a pris les décisions suivantes :

- 1 - Exercices 2000 et 2001** - Autorisation de principe accordée au Maire pour accomplir certains actes de gestion courante - Bilan des décisions prises dans le cadre de l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales

L'Assemblée Communale a pris acte de ce bilan.

Finances

2 - Budget Primitif de la Ville pour l'année 2001

En introduction, M. VUILLEMIN a précisé le contexte de ce budget : la création de la Communauté d'Agglomération et la continuité du budget 2001 par rapport aux précédents. Il a dégagé trois priorités :

- la vie quotidienne
- la dimension de capitale régionale
- l'économie.

La création de la Communauté d'Agglomération au 1^{er} janvier 2001 a engendré le transfert de la compétence Transports à cette nouvelle structure, ce qui explique la diminution du budget général (- 13 %) et du budget principal (- 4 %). Cette création explique également la perte de recettes pour la Ville qui ne perçoit plus désormais la taxe professionnelle ni la compensation de cette taxe versée par l'Etat.

En revanche, notre collectivité perçoit deux nouvelles dotations : la dotation de compensation dont le montant définitif sera connu courant 2001 et la dotation de solidarité communautaire (bases actuelles : respectivement 131 MF et 6,9 MF).

L'évolution des principales recettes et dépenses a ensuite été développée.

Les recettes s'élèveront à 1 140 MF (173,79 M€).

En investissement, cela représentera 149 MF (22,71 M€) dont 105 MF (16,01 M€) d'emprunt et 42 MF (6,40 M€) de subventions.

En fonctionnement, dans l'attente de la connaissance des bases fixées par les services fiscaux, il est proposé de voter un produit attendu des contributions directes (327 MF soit 49,85 M€).

Sont prévues en augmentation les dotations de l'Etat et les subventions de fonctionnement (224 MF (34,15 M€) soit + 3,5 % ainsi que les produits de gestion courante (74 MF (11,28 M€)).

Au niveau des dépenses, les efforts de la Ville en investissement sont en augmentation, ce qui justifie un recours accru à l'emprunt. En fonctionnement, il faut noter une maîtrise de la masse salariale (personnel : 436 MF (66,47 M€) soit + 2,2 %).

Les intérêts de la dette sont certes en légère augmentation mais restent inférieurs à ce qu'ils étaient quelques années auparavant.

L'endettement par habitant sera de 6 189 F (943,51 €) en 2001 (1995 : 8 000 F (1 219,59 €)).

Les priorités d'action vont concerner les domaines suivants :

- **la vie quotidienne** avec la poursuite de l'installation des bureaux de police de proximité et des points publics, les travaux au Centre Social de la Grette, le remplacement des aires de jeux, la rénovation de l'Ecole de Saint-Claude, l'extension de la maison de quartier de Saint-Ferjeux, sans oublier les améliorations pour le personnel municipal (informatique, restructuration du centre technique)...

- **la capitale régionale** avec la continuation des dossiers en cours : La City, le Musée du Temps, le Stade, la zone Marché/Beaux-Arts, la ZAC de la Mouillère...

- **l'économie** où tous budgets confondus, la Ville injectera 270 MF (41,16 M€).

La volonté est de maintenir un bon niveau d'investissement en ayant un recours limité à l'emprunt.

Au niveau des budgets annexes, M. VUILLEMIN a notamment signalé :

- les travaux de canalisation de la rocade (Eaux)
- la mise aux normes de la station de Port Douvot (Assainissement)
- la poursuite des travaux de modernisation de l'Usine d'Incinération des Ordures Ménagères (Déchets).

Un large débat s'est instauré auquel ont pris part Mmes et MM. DUVERGET, MONTEL, DINTROZ, JACQUEMIN, ANTONY, PINARD, WEINMAN, FOUSSERET, BONNET, GUINCHARD-KUNSTLER, THIRIET, DINTROZ, LOYAT, VUILLEMIN et SCHWINT.

Le budget 2001 dont les balances s'établissent comme suit a été adopté à la majorité, deux conseillers ayant voté contre et neuf s'étant abstenus.

RECAPITULATION GENERALE

BUDGET GENERAL (opérations réelles)

	DEPENSES				RECETTES			
	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	2000	2001	2000	2001	2000	2001	2000	2001
Budget Principal :								
- propositions nouvelles	279 056 714,00	281 088 660,00	917 952 174,00	859 795 443,00	154 028 000,00	149 776 385,00	985 684 184,00	941 433 922,00
- propositions de reprises	<u>0,00</u>	(1) <u>212 138 090,11</u>	<u>0,00</u>	<u>0,00</u>	<u>0,00</u>	(1) <u>212 138 090,11</u>	(3) <u>-57 296 704,00</u>	(3) <u>49 673 796,00</u>
Total budget principal	279 056 714,00	493 226 750,11	917 952 174,00	859 795 443,00	154 028 000,00	361 914 475,11	1 042 980 888,00	991 107 718,00
Eaux	25 952 000,00	17 980 000,00	47 039 000,00	47 347 000,00	11 000 000,00	2 800 000,00	61 991 000,00	62 527 000,00
Assainissement	51 549 800,00	42 589 000,00	26 717 200,00	31 233 000,00	22 710 000,00	16 110 000,00	55 557 000,00	57 712 000,00
SSADPA	69 659,00	65 617,00	1 838 000,00	1 991 600,00	0,00	0,00	1 907 659,00	2 057 217,00
Forêts	663 784,00	723 000,00	3 282 060,00	3 243 074,00	0,00	0,00	3 945 844,00	3 966 074,00
Déchets	54 822 000,00	58 961 000,00	50 110 000,00	57 001 000,00	49 150 000,00	54 500 000,00	55 782 000,00	61 462 000,00
ZA Champs Montants	0,00	0,00	2 100 000,00	0,00	0,00	0,00	2 100 000,00	0,00
Transports Publics Urbains	18 255 000,00	(2) 0,00	130 866 000,00	0,00	0,00	0,00	149 121 000,00	0,00
Totaux	430 368 957,00	613 545 367,11	1 179 904 434,00	1 000 611 117,00	236 888 000,00	435 324 475,11	1 373 385 391,00	1 178 832 009,00
Totaux en euros	65 659 324,54	93 534 388,25	179 875 271,40	152 542 181,42	36 113 342,80	66 364 788,41	209 371 253,15	179 711 781,26

(1) En application de la loi n° 99.1126 du 28/12/1999 relative à la reprise anticipée d'excédent, les propositions du BP 2001 comprennent les propositions nouvelles de l'exercice ainsi que les reprises des reports de crédits (101 327 728 F (15 447 312,55 €) en dépenses et 99 680 149 F (15 196 140 €) en recettes), du besoin d'autofinancement des investissements 2000 (110 810 362,11 F (16 892 930,80 €) en dépenses) et de leur financement par affectation partielle de l'excédent du CA 2000 (1 647 579 F (251 171,79 €) + 110 810 362,11 F (16 892 930,80 €) = 112 457 941,11 F (17 144 102,60 €) en recettes). Jusqu'en 2000, ces reprises s'effectuaient par décisions modificatives au budget de l'exercice courant au lieu d'être faites comme en 2001, au Budget Primitif.

(2) Il n'y a pas de prévision 2001 pour le budget annexe des Transports Publics Urbains. En effet, la compétence Transport a été transférée à la Communauté d'Agglomération depuis le 01/01/2001.

(3) Résultat antérieur reporté.

EVOLUTION DU BUDGET PRINCIPAL EN 2001

(opérations réelles)

	DEPENSES		Evolution 2001/2000	
	2000	2001	Montant	%
Investissement				
- propositions nouvelles	279 056 714,00	281 088 660,00	2 031 946,00	0,73
- résultat d'exécution de la section d'investissement 2000		110 810 362,11	110 810 362,11	
- reports de crédit 2000		<u>101 327 728,00</u>	<u>101 327 728,00</u>	
Total	279 056 714,00	493 226 750,11	214 170 036,11	76,75
Fonctionnement				
- propositions nouvelles	917 952 174,00	859 795 443,00	- 58 156 731,00	- 6,34
Total dépenses	1 197 008 888,00	1 353 022 193,11	156 013 305,11	13,03
Total en euros	182 482 828,60	206 266 903,64	23 784 075,04	

	RECETTES		Evolution 2001/2000	
	2000	2001	Montant	%
Investissement				
- propositions nouvelles	154 028 000,00	149 776 385,00	- 4 251 615,00	- 2,76
- autofinancement des investissements réalisés en 2000		110 810 362,11	110 810 362,11	
- autofinancement des reports de dépenses 2000		1 647 579,00	1 647 579,00	
- reports de crédits 2000		<u>99 680 149,00</u>	<u>99 680 149,00</u>	
Sous-total	154 028 000,00	361 914 475,11	207 886 475,11	134,97
Fonctionnement				
- propositions nouvelles	985 684 184,00	941 433 922,00	- 44 250 262,00	- 4,49
- résultat antérieur reporté	<u>57 296 704,00</u>	<u>49 673 796,00</u>	<u>- 7 622 908,00</u>	- 13,30
Sous-total	1 042 980 888,00	991 107 718,00	- 51 873 170,00	- 4,97
Total recettes	1 197 008 888,00	1 353 022 193,11	156 013 305,11	13,03
Total en euros	182 482 828,60	206 266 903,64	23 784 075,04	

EVOLUTION DES BUDGETS ANNEXES EN 2001

Propositions nouvelles de l'exercice

(Opérations réelles)

	DEPENSES						
	Eaux	Assainis- sement	SSADPA	Forêts	Déchets	ZA Champs Montants	Total
Investissement	17 980 000,00	42 589 000,00	65 617,00	723 000,00	58 961 000,00	0,00	120 318 617,00
Fonctionnement	47 347 000,00	31 233 000,00	1 991 600,00	3 243 074,00	57 001 000,00	0,00	140 815 674,00
Total	65 327 000,00	73 822 000,00	2 057 217,00	3 966 074,00	115 962 000,00	0,00	261 134 291,00
Total en euros	9 959 036,95	11 254 091,35	313 620,71	604 624,08	17 678 292,94	0,00	39 809 666,03
Evolution 2001/2000							
- montant	- 7 664 000,00	- 4 445 000,00	149 558,00	20 230,00	11 030 000,00	- 2 100 000,00	- 3 009 212,00
- %	- 10,5	- 5,7	7,8	0,5	10,5	- 100,00	- 1,1

	RECETTES						
	Eaux	Assainis- sement	SSADPA	Forêts	Déchets	ZA Champs Montants	Total
Investissement	2 800 000,00	16 110 000,00	0,00	0,00	54 500 000,00	0,00	73 410 000,00
Fonctionnement	62 527 000,00	57 712 000,00	2 057 217,00	3 966 074,00	61 462 000,00	0,00	187 724 291,00
Total	65 327 000,00	73 822 000,00	2 057 217,00	3 966 074,00	115 962 000,00	0,00	261 134 291,00
Total en euros	9 959 036,95	11 254 091,35	313 620,71	604 624,08	17 678 292,94	0,00	39 809 666,03
Evolution 2001/2000							
- montant	- 7 664 000,00	- 4 445 000,00	149 558,00	20 230,00	11 030 000,00	- 2 100 000,00	- 3 009 212,00
- %	- 10,5	- 5,7	7,8	0,5	10,5	- 100,00	- 1,1

EVOLUTION DU BUDGET GENERAL EN 2001
(opérations réelles)

	DEPENSES		Evolution 2001/2000	
	2000	2001	Montant	%
Budget Principal (investissement + fonctionnement)				
- propositions nouvelles	1 197 008 888,00	1 140 884 103,00	- 56 124 785,00	- 4,69
- résultat d'exécution de la section d'investissement 2000		110 810 362,11	110 810 362,11	
- reports de crédits 2000		<u>101 327 728,00</u>	<u>101 327 728,00</u>	
Total	1 197 008 888,00	1 353 022 193,11	156 013 305,11	13,03
Budgets annexes (investissement + fonctionnement)				
- propositions nouvelles	(1) 264 143 503,00	261 134 291,00	- 3 009 212,00	- 1,14
Total propositions nouvelles	1 461 152 391,00	1 402 018 394,00	- 59 133 997,00	- 4,05
Total propositions globales (nouvelles + reprises)	1 461 152 391,00	1 614 156 484,11	153 004 093,11	10,47
Total en euros :				
- propositions nouvelles	222 751 246,04	213 736 326,31	- 9 014 919,73	- 4,05
- propositions globales	222 751 246,04	246 076 569,67	23 325 323,63	10,47

	RECETTES		Evolution 2001/2000	
	2000	2001	Montant	%
Budget Principal (investissement + fonctionnement)				
- propositions nouvelles	1 139 712 184,00	1 091 210 307,00	- 48 501 877,00	- 4,26
- autofinancement des investissements réalisés en 2000		110 810 362,11	110 810 362,11	
- autofinancement des reports de dépenses 2000		1 647 579,00	1 647 579,00	
- reports de crédits 2000		99 680 149,00	99 680 149,00	
- résultat antérieur reporté	<u>57 296 704,00</u>	<u>49 673 796,00</u>	<u>- 7 622 908,00</u>	- 13,30
Total	1 197 008 888,00	1 353 022 193,11	156 013 305,11	13,03
Budgets annexes (investissement + fonctionnement)				
- propositions nouvelles	(1) 264 143 503,00	261 134 291,00	- 3 009 212,00	- 1,14
Total propositions nouvelles	1 403 855 687,00	1 352 344 598,00	- 51 511 089,00	- 3,67
Total propositions globales (nouvelles + reprises)	1 461 152 391,00	1 614 156 484,11	153 004 093,11	10,47
Total en euros :				
- propositions nouvelles	214 016 419,83	206 163 604,93	- 7 852 814,89	- 3,67
- propositions globales	222 751 246,04	246 076 569,67	23 325 323,63	10,47

(1) Hors budget annexe «Transports Publics Urbains» pour lequel la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon assume la compétence depuis le 01/01/2001.

3 - Finances - Remboursement anticipé ou partiel de divers contrats de prêts liés au transfert de la compétence Transport à la Communauté d'Agglomération

A l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire à effectuer dans ce cadre le remboursement anticipé total ou partiel de divers contrats dans la limite du versement fait à la Ville par la Communauté d'Agglomération.

Montant estimatif : 37,5 MF (environ 5 716 800 €).

4 - Finances - Logiciel de fiscalité - Convention avec un prestataire

A l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire à signer avec M. NGUYEN une convention qui matérialise la mise à disposition de la Ville de Besançon d'un logiciel de fiscalité et la rémunération du prestataire d'un montant total prévisionnel de 117 000 F HT (17 836,54 €).

5 - Piscine La Fayette - Tarification pour groupes dans le cadre d'un partenariat avec l'Office du Tourisme

A l'unanimité, le Conseil Municipal a fixé les tarifs suivants pour la piscine La Fayette :

- entrée unitaire pour groupe de 20 personnes minimum (vente exclusive à l'Office du Tourisme) : 25 F (3,81 €)

- bonnet de bain (partenariat Office du Tourisme) : gratuité.

Date d'effet : 1^{er} mars 2001.

6 - Orchestre Municipal - Modification du taux de rémunération des musiciens complémentaires

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé de fixer comme suit les rémunérations des musiciens complémentaires à compter du 1^{er} février 2001 :

- musiciens 1^{ère} catégorie : 150,68 F brut/heure (22,97 €)

- musiciens 2^{ème} catégorie : 140,17 F brut/heure (21,37 €).

Garantie d'emprunt

- 7 - Société Anonyme Immobilière d'Economie Mixte de la Ville de Besançon -**
Extension de l'Entreprise Schlumberger - Travaux complémentaires - Garantie
par la Ville, à hauteur de 50 %, d'un emprunt de 936 000 F contracté auprès
de la Caisse d'Epargne de Franche-Comté

Adopté à l'unanimité.

M. ANTONY, Président de la SAIEMB, n'a pas pris part au vote.

Subventions - Versements et encaissements

- 8 - Service de la Politique de la Ville - Secteur Animation Jeunesse - Attribution de**
subventions - Première répartition 2001

A l'unanimité, le Conseil Municipal a attribué les subventions suivantes :

- AGIR/abcd Franche-Comté : 5 000 F (762,25 €)
- Association de Vous à Nous : 5 000 F (762,25 €)
- Comité Départemental Handball : 30 000 F (4 573,47 €)
- Association ANACHRONISME : 6 000 F (914,69 €).

- 9 - Dispositif «A Tire d'Aile» - Modification du montant de l'aide aux loisirs**

A l'unanimité, le Conseil Municipal a approuvé la modification du montant
de cette aide qui passe de 76,22 € (500 F) à 80 € (524,76 F).

10 - Subventions aux classes de découverte - Première répartition 2001

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer les subventions suivantes :

- PEP 25 : 102 866,40 F

Ecoles	Dates	Nombre d'élèves	Nombre journées	Coût jour	Coût total	Organismes bénéficiaires
Condorcet maternelle	09 au 14.10.00	25	150	54,60 F 8,32 €	8 190,00 F 1248,56 €	PEP 25
Battant primaire	09 au 14.10.00	24	144	54,60 F 8,32 €	7 862,40 F 1198,62 €	PEP 25
Bruyère maternelle	23 au 28.10.00	26	156	54,60 F 8,32 €	8 517, 60 F 1298,50 €	PEP 25
Helvétie primaire	13 au 18.11.00	20	120	54,60 F 8,32 €	6 552,00 F 998,85 €	PEP 25
Velotte primaire	27.11 au 02.12.00	99	594	54,60 F 8,32 €	32 432,40 F 4944,29 €	PEP 25
Fanart primaire	04 au 09.12.00	23	138	54,60 F 8,32 €	7 534, 80 F 1148,67 €	PEP 25
Boichard	11 au 16.12.00	77	462	54,60 F 8,32 €	25 225,20 F 3 845,56 €	PEP 25
Bourgogne maternelle	18 au 23.12.00	20	120	54,60 F 8,32 €	6 552,00 F 998,85 €	PEP 25
TOTAL		314	1 884	54,60 F 8,32 €	102 866,40 F 15 681,88 €	

Séjours libres : 93 603,60 F

Ecoles	Dates	Centres	Nombre d'élèves	Nombre journées	Coût jour	Coût total	Organismes bénéficiaires
Helvétie maternelle	19 au 24.03. 01	Roche Trésor Orchamps-Vennes	24	144	54,60 F 8,32 €	7 862,40 F 1 198,62 €	coopérative scolaire
Bert prim	05.02 au 10.02.01	Espérance Dampierre sur Bouhy	28	168	54,60 F 8,32 €	9 172,80 F 1 398,38 €	coopérative scolaire
Curie primaire	05.02 au 10.02.01	Espérance Dampierre sur Bouhy	26	156	54,60 F 8,32 €	8 517,60 F 1 238,50 €	coopérative scolaire
Granvelle primaire	04.03 au 09.03.01	Rochejean	35	210	54,60 F 8,32 €	11 466,00 F 1 747,98 €	coopérative scolaire
Arènes primaire	06 au 07.03 .01 07 au 08.03.01	La Guerche Villequier	44	88	54,60 F 8,32 €	4 804,80 F 732,49 €	association sportive et culturelle Arènes
			44	88	54,60 F 8,32 €	4 804,80 F 732,49 €	
Bersot maternelle	11 au 12.06.01	Fauvettes Levier	22	44	54,60 F 8,32 €	2 402,40 F 366,24 €	coopérative scolaire
Bourgogne primaire	10 au 16.06.01	Azur et Neige Montclar	59	413	54,60 F 8,32 €	22 549,80 F 3 437,69 €	coopérative scolaire
Grette primaire	05 au 13.05.01	CPIE Périgord Les Eyzies	45	405	54,60 F 8,32 €	22 113,00 F 3 523,55 €	coopérative scolaire
Total			327	1 716	54,60 F 8,32 €	93 693,60 F 14 283,50 €	

11 - Subventions aux associations sportives bisontines (sport amateur) - Première répartition 2001

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer les subventions suivantes :

SUBVENTION AU SPORT AMATEUR - Première répartition - Printemps 2001

Valeur du point : 59 F - 8,99 €

P.C.N. : Participation à des Compétitions Nationales

Code tiers	Club ou section	Discipline	Cotation	Montant du forfait	PCN	Subv. except.	Total club ou section		Total clubs omnisports	Code CANA
							Francs	Euros		
0	A.S.P.T.T.	Ath.C.sur Route	FORFAIT	0 F			0	0,00		0
0	A.S.P.T.T.	Cyclisme	FORFAIT	0 F			0	0,00		0
0	A.S.P.T.T.	Foot	FORFAIT	0 F			0	0,00		0
0	A.S.P.T.T.	Ten. de Table	FORFAIT	0 F			0	0,00		0
11883	A.S.P.T.T.	Omnisports	FORFAIT	24 000 F			24 000	3 658,78	24 000 F	1185
									3 658,78 €	
12551	AIGLON SPORTS	Gymnastique	FORFAIT	3 462 F			3 462	527,78		1228
0	AMICALE CLUB BOULISTE	Lyonnaise	FORFAIT	3 598 F			3 598	548,51		0
0	B.U.C.	Aikido	FORFAIT	0 F			0	0,00		0
0	B.U.C.	Boxe Française	FORFAIT	0 F			0	0,00		0
0	B.U.C.	Karaté	FORFAIT	0 F			0	0,00		0
0	B.U.C.	Montagne Escal.	FORFAIT	0 F			0	0,00		0
0	B.U.C.	Billard	FORFAIT	0 F			0	0,00		0
0	B.U.C.	Escrime	FORFAIT	0 F			0	0,00		0
0	B.U.C.	Tennis	FORFAIT	0 F			0	0,00		0
0	B.U.C.	Plongée	FORFAIT	0 F			0	0,00		0
14816	B.U.C.	Omnisports	FORFAIT	4 030 F			4 030	614,37	4 030 F	1193
									614,37 €	
0	B.V.L.	Deltaplane	FORFAIT	1 144 F			1 144	174,40		0
0	BESANCON C.R.	Cyclotourisme	FORFAIT	1 144 F			1 144	174,40		0
0	BOUSBOTTE	Gymnastique	FORFAIT	4 500 F			4 500	686,02		0
11856	C.A.F.	Alpinisme	FORFAIT	24 640 F			24 640	3 756,34		0
10867	CENTRE ECOLE PARACHUTISME	Parachutisme	FORFAIT	2 129 F			2 129	324,56		1186
0	CENTRE MEDICO SPORTIF		FORFAIT	10 000 F			10 000	1 524,49		1247
9676	CITADELLE	Gymnastique		2 525 F		5 000 F	7 525	1 147,18		0
12977	DISTRICT PETANQUE	Pétanque	FORFAIT	3 598 F			3 598	548,51		1222
12424	ETRIER BISON TIN	Equitation	FORFAIT	4 166 F			4 166	635,10		1221
14860	JEUNESSE DE PALENTE	Gymnastique	FORFAIT	3 186 F			3 186	485,70		1208
0	LES ARCHERS DU C.S.A.M.B.	Tir à l'Arc	FORFAIT	1 144 F			1 144	174,40		1212
10175	U.N.S.S.	Sport scolaire	FORFAIT	20 000 F			20 000	3 048,98		1265
12254	U.S.E.P.	Sport scolaire	FORFAIT	20 000 F			20 000	3 048,98		20787

Code tiers	Club ou section	Discipline	Cotation	1 point = 59 F 8,99 €	P.C.N.	Subv. except.	Total club ou section		Total clubs omnisports	Code CANA
							Francs	Euros		
14819	A.D.O.R.R.	C. d'Orient.	7,59	447 F			447	68,14		1250
0	A.N.B.	Natation	380	22 420 F			22 420	3 417,91		0
10138	A.S. DON QUICHOTTE	Foot	40	2 360 F			2 360	359,78		6619
12260	A.S. ORCHAMPS PALENTE	Foot	20	1 180 F			1 180	179,89		1214
	A.S. PALENTE ORCHAMPS	Hand	140	8 260 F	12 500 F		20 760	3 164,84		
14657	A.S.C. MONTRAPON LA BUTTE	Foot	230	13 570 F			13 570	2 068,73		1198
5589	A.S.C. VELOTTE	Foot	150	8 850 F			8 850	1 349,17		1234
25542	A.S.C.C.BREGILLE	Handi Sport	45	2 655 F			2 655	404,75		23694
0	A.S.C.PLANOISE SIFERJEUX	Foot	100	5 900 F			5 900	899,45		0
0	A.S.G.B.	Patinage	103	6 077 F			6 077	926,43		0
15158	AM.C.B.	Cyclisme	84	4 956 F			4 956	755,54		1194
13768	AQUA SPORT	Plongée	33,66	1 986 F			1 986	302,75		1213
12253	ARC CLUB	Tir à l'Arc	52	3 068 F			3 068	467,71		1226
12253	.B.BA.	Boxe Anglaise	90	5 310 F			5 310	809,50		1226
181	B.B.C.	Basket	250	14 750 F	3 500 F		18 250	2 782,19		1216
0	B.C.B.	Basket	90	5 310 F			5 310	809,50		0
0	B.H.B.C.	Hand	87	5 133 F			5 133	782,52		0
0	B.H.C.	Hockey/Glace	225	13 275 F	2 000 F		15 275	2 328,66		0
0	B.R.C.	Basket	102	6 018 F			6 018	917,44		0
0	B.R.C.	Cyclisme	55	3 245 F			3 245	494,70		0
0	B.R.C.	Escrime	150	8 850 F			8 850	1 349,17		0
0	B.R.C.	Foot	360	21 240 F	3 500 F		24 740	3 771,59		0
0	B.R.C.	Tennis	57,45	3 390 F	7 500 F		10 390	1 660,10		0
0	B.R.C.	Ten. de Table	23	1 357 F			1 357	206,87		0
12966	B.R.C.	Omnisports	0	0 F		43 000 F	0	6 555,31	98 100 F 14 955,18 €	1237
0	B.S.C.	Patinage	208	12 272 F			12 272	1 870,85		1206
1206	B.V.B.	Volley	130	7 670 F	47 500 F		55 170	8 410,61		1206
12269	BALISE 25	C. d'Orientat.	27,39	1 616 F			1 616	246,36		1261
11668	BASE BALL CLUB	Base Ball	62	3 658 F			3 658	557,66		1248
0	BESANCON ESCRIME CLUB	Escrime	30	1 770 F			1 770	269,83		0
1243	BESANCON TRIATHLON	Triathlon	91	5 369 F			5 369	818,50		1243
0	BOUSBOTTE	Foot	30	1 770 F			1 770	269,83		0
0	BOUSBOTTE	Volley	29	1 711 F			1 711	260,84		0
0	BOUSBOTTE	Ten. de Table	10	590 F			590	89,94		0
11921	BOUSBOTTE	Omnisports	0	0 F			0	0,00	4 017 F 620,62 €	1205

Code tiers	Club ou section	Discipline	Cotation	1 point = 59 F 8,99 €	P.C.N.	Subv. except.	Total club ou section		Total clubs omnisports	Code CANA
							Francs	Euros		
12341	BUDO CLUB	Judo	22,11	1 304 F			1 304	198,87		1239
11872	C.P.B.	Lutte	164	9 676 F			9 676	1 475,10		1191
11930	CLUB DE TIR BISONTOIN	Tir	23	1 357 F			1 357	206,87		1200
12363	DOJO FRANC COMTOIS	Arts Martiaux	134,31	7 924 F		7 700 F	15 624	2 381,86		7672
0	DOUBS SUR ATHLE	Athlétisme	657	38 763 F			38 763	5 909,38		0
0	DYNAMIQUE BISONTINE	G.R.S.	172	10 148 F			10 148	1 547,05		0
1192	E.S.B.F.	Hand	263	15 517 F	3 500 F		19 017	2 899,12		28175
29260	E.S.B.M.	Hand	147	8 673 F	2 750 F		11 423	1 741,43		1192
0	ETOILE St FERJEUX	Cyclisme	39	2 301 F			2 301	350,79		0
0	ETOILE St FERJEUX	Ten. de Table	28	1 652 F			1 652	251,85		0
0	ETOILE St FERJEUX	Tennis	18,45	1 088 F			1 088	165,86		0
14857	ETOILE St FERJEUX	Omnisports	0	0 F			0	0,00	5 041 F 768,50 €	1263
14862	FRANCAISE	Haltérophélie	128	7 552 F			7 552	1 151,29		1229
20584	FRANCHE COMTE JUDO	Judo	38,94	2 297 F			2 297	350,18		17668
0	FULL CONTACT	Boxe Américaine	30	1 770 F			1 770	269,83		0
0	H.B.C. CL.SOLEILS	Hand	14	826 F			826	125,92		0
22115	I.K.S. A.S.E.P.	Karaté	54,45	3 212 F			3 212	489,67		1298
	INDEPENDANTE COMTOISE		148	8 732 F			8 732	1 331,18		
11671	INDEPENDANTE COMTOISE	Ecole de Gym. Gymnastique	590	34 810 F			34 810	5 306,75	43 542 F 6 637,94 €	1218
17972	JUDO CLUB DE BESANCON		4,62	272 F			272	41,47		9840
	JUDO CLUB DU DOUBS	Judo	17,82	1 051 F			1 051	160,22		
45643	KARATE SPORT 25	Judo	22,44	1 323 F			1 323	201,69		0
	LA TOUR PRENDS GARDE	Karaté	59,4	3 504 F			3 504	534,18		0
36375	LE SHOTOKAN	Echecs	47,85	2 823 F			2 823	430,36		0
1184	O.B.	Karaté	235	13 865 F			13 865	2 113,71		1184
	PARENTS DE LA GRETTE	Rugby	40	2 360 F			2 360	359,78		
13841	P.K.A.	Karaté	41,25	2 434 F			2 434	371,02		13731

Code tiers	Club ou section	Discipline	Cotation	1 point = 59 F 8,99 €	P.C.N.	Subv. except.	Total club ou section		Total clubs omnisports	Code CANA
							Francs	Euros		
0	P.S.B.	Arts Martiaux	15,18	895 F			895	136,44		0
0	P.S.B.	Foot	330	19 470 F			19 470	2 968,18		0
0	P.S.B.	Hand	50	2 950 F			2 950	449,72		0
0	P.S.B.	Judo	68,97	4 069 F			4 069	620,32		0
0	P.S.B.	Ten. de Table	86	5 074 F			5 074	773,53		0
0	P.S.B.	Tennis	39,9	2 354 F			2 354	358,86		0
14211	P.S.B.	Ominisports	0	0 F			0	0,00	34 812 F	1232
									5 307,06 €	
15086	PISTOLIERS DE BESANCON	Tir	110	6 490 F			6 490	989,39		1348
11330	R.O.B.	Boxe Anglaise	136	8 024 F			8 024	1 223,25		1238
	ROLLER HOCKEY	Roller Hockey	40	2 360 F			2 360	359,78		
0	S.N.B.	Aviron	280	16 520 F			16 520	2 518,46		0
0	S.N.B.	Canoë Kayak	219	12 921 F			12 921	1 969,79		0
2557	S.N.B.	Omnisports	0	0 F		33 500 F	33 500	5 107,04	62 941 F	1219
									9 595,29 €	
	SAINT CLAUDE	Ecole de Gym.	84	4 956 F			4 956	755,54		
12671	SAINT CLAUDE	Gymnastique	558	32 922 F		7 700 F	40 622	6 192,78	45 578 F	9843
									6 948,32 €	
0	SPORTING CLEMENCEAU	Foot	130	7 670 F			7 670	1 169,28		0
12257	TENNIS DE TABLE PLANOISE	Ten. de Table	18	1 062 F			1 062	161,90		775
0	U.F.F.B.	Foot Féminin	100	5 900 F	10 000 F		15 900	2 423,94		0
	U.G.S.E.L.	Sport Scolaire	20	1 180 F			1 180	179,89		
12672	U.S.P.V. BESANCON	Foot	180	10 620 F			10 620	1 619,01		1242
11858	UTINAM	Tir	65	3 835 F			3 835	584,64		1201
15309	VOLANT BISONTIN	Badminton	164	9 676 F			9 676	1 475,10		1223
Total			9325,78	683 481 F	92 750 F	96 900 F	873 131 F	133 10792		
			Total «forfait» : 133 266 F							

12 - Subventions aux associations de quartiers et diverses - Première répartition 2001

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer les subventions suivantes :

- 30 000 F (4 573,47 €) au Comité de Quartier de Planoise (soutien au démarrage des activités)

- 2 000 F (304,90 €) au Comité de Quartier des Torcols (activités début 2001)

- 30 000 F (4 573,47 €) à la Société Protectrice des Animaux (ensemble des activités)

- 25 000 F (3 811,23 €) à l'Association Echel (opération de dévégétation du Fort de Bregille).

13 - Pépinière Municipale d'Entreprises de Palente - Aide à la formation de créateurs d'entreprises ayant un signé un plan d'affaires avec Rive Boutique de Gestion

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer dans ce cadre à Rive Boutique de Gestion une subvention de 50 000 F (7 622,45 €) pour l'accueil et le suivi de chacune des entreprises suivantes :

- SARL MECAPOL
- SA GALAXY
- ZENATERY
- MARTIN.

14 - Subvention exceptionnelle à l'AMAD (Aide et Maintien A Domicile)

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer à l'AMAD une subvention exceptionnelle de 90 000 F (13 720,41 €) afin d'encourager les missions d'évaluation et de prospective de cette association.

15 - Subventions aux associations culturelles - Première répartition 2001

A l'unanimité, deux Conseillers s'étant abstenus, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer les subventions suivantes :

- 3 000 F (457,35 €) aux Annales Littéraires de l'Université de Franche-Comté, à titre de soutien à la réalisation d'un ouvrage intitulé «la création architecturale en Franche-Comté», qui consacre une partie à la cathédrale romane de Besançon, et dont l'auteur est le Laboratoire des Sciences Historiques de la Faculté des Lettres,

- 30 000 F (4 573,47 €) au Centre d'Art Mobile pour une étude d'un monument en l'honneur de Charles FOURIER ; l'association des amis de Charles Fourier ainsi que la Fondation de France sont parties prenantes de ce projet qui serait confié aux plasticiens Plamen DEJANOV et Swetlana HEGER,

- 30 000 F (4 573,47 €) à l'Association Syndicat, qui envisage de faire travailler des groupes Rock sur un projet en hommage à Victor HUGO, à l'occasion du bicentenaire de la naissance de l'écrivain,

- 10 000 F (1 524,49 €) à l'Association No Speak, à titre de soutien à un projet musical avec un groupe de musique Hip-Hop local, le groupe «Ca La Cédille», qui connaîtra des prolongements dans le cadre d'une tournée en Angleterre,

- 50 000 F (7 622,45 €) à Big Band production, pour la réalisation d'un documentaire-fiction ayant pour sujet le peintre Gustave COURBET intitulé «Courbet la tourmente» et relatant les combats du peintre.

M. ROIGNOT n'a pas pris part au vote pour la subvention accordée à l'Université.

16 - Bibliothèques Municipales - Gestion du dépôt légal imprimeur - Convention avec la Bibliothèque Nationale de France - Encaissement et réaffectation d'une subvention

Adopté à l'unanimité.

Montant : 350 000 F (53 357,16 €).

17 - Coopération décentralisée - Jumelage Coopération avec Douroula (Burkina Faso) - Programme de développement local - Encaissement et réaffectation d'une subvention de la Ville de Neuchâtel

Adopté à l'unanimité.

Montant : 63 871,19 F (9 737,10 €).

18 - Contrat Educatif Local - Encaissement et réaffectation d'une subvention du Département du Doubs

Adopté à l'unanimité.

Montant : 42 000 F (6 402,86 €).

Contrats - Conventions

19 - Communauté d'Agglomération du Grand Besançon - Dotations communautaires - Gestion de trésorerie et modalités de versement - Convention

A l'unanimité, le Conseil Municipal a approuvé les procédures de versement de ces dotations au titre de l'année 2001 et a autorisé M. le Maire à signer la convention correspondante.

20 - Communauté d'Agglomération du Grand Besançon - Transfert de compétence Transports urbains - Convention de mise à disposition de biens et de transfert de charges et de ressources

A l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire à signer la convention précisant les modalités de ce transfert et les obligations réciproques des parties à compter du 1^{er} janvier 2001.

21 - Contrat de Plan Etat-Région - Principaux projets concernant Besançon et son agglomération - Information du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal a pris acte des principaux projets s'inscrivant dans ce cadre et déclinés en 4 axes :

* Axe 1 - Pour l'emploi, favoriser une dynamique de développement économique durable

* Axe 2 - Permettre aux territoires de développer toutes leurs potentialités

* Axe 3 - Tirer un meilleur parti de la position géographique de la Franche-Comté

* Axe 4 - Donner à la Franche-Comté les conditions d'un meilleur épanouissement de ses habitants.

Il a également pris connaissance du récapitulatif des opérations individualisées dans le Contrat de Plan pour lesquelles la Ville sera sollicitée.

OPERATIONS/THEMES	TOTAL	ETAT	REGION	Dép. du DOUBS	Autres Col. dont la Ville de Besançon
Développement économique - Recherche (axe 1)					2 MF
- PSI Maison des Microtechniques	28 MF 4 268 572 €	9 MF 1 372 041 €	9 MF 1 372 041 €	8 MF 1 219 592 €	304 898 €
Enseignement supérieur (axe 4)					24 MF
- UFR Médecine 2ème phase	115,3 MF 17 577 372 €	44 MF 6 707 757 €	47,3 MF 7 210 838 €		3 658 776 €
- UFR Médecine - Equipements labo	3,3 MF 503 082 €	1,5 MF 228 673 €	1 MF 152 449 €		0,8 MF 121 959 €
- Maison des Sciences Humaines	21 MF 3 201 429 €	7 MF 1 067 143 €	10 MF 1 524 490 €		4 MF 609 796 €
- Cité Canot et Maison internationale/ Cités Colette et Fourier	31 MF 4 725 919 €	21 MF 3 201 429 €			10 MF 1 524 490 €
- RU La Bouloie	15 MF 2 286 735 €	7,5 MF 1 143 368 €			7,5 MF 1 143 368 €
- Aménagement du Campus de la Bouloie	21 MF 3 201 429 €	7 MF 1 067 143 €	7 MF 1 067 143 €		7 MF 1 067 143 €
EDUCATION NATIONALE RECHERCHE ET TECHNOLOGIE - Sous-Total	234,6 MF 35 764 538 €	97 MF 14 787 554 €	74,3 MF 11 326 961 €	8 MF 1 219 592 €	55,3 MF 8 430 431 €
Culture (axe 4)					
- Musée du Temps	12 MF* 1 829 387 €	4,7 MF 716 510 €	2,35 MF 358 255 €	2,8 MF 426 857 €	2,15 MF 327 765 €
- Régionalisation de l'Orchestre de Besançon	60 MF 9 146 940 €	16 MF 2 439 184 €	16 MF 2 439 184 €		28 MF 4 268 572 €
CULTURE - Sous-Total	72 MF 10 976 327 €	20,7 MF 3 155 694 €	18,35 MF 2 797 439 €	2,8 MF 426 857 €	30,15 MF 4 596 337 €
Sanitaire et Social (axe 4)					
- Extension des locaux de l'IRTS	10 MF 1 524 490 €	4 MF 609 796 €	4 MF 609 796 €		2 MF 304 898 €
SANITAIRE ET SOCIAL - Sous-Total	10 MF 1 524 490 €	4 MF 609 796 €	4 MF 609 796 €	0	2 MF 304 898 €
TOTAL GLOBAL	316,6 MF 48 265 355 €	121,7 MF 18 553 044 €	96,65 MF 14 734 196 €	10,8 MF 1 646 449 €	87,45 MF 13 331 666 €

22 - Contrat d'Assurance Responsabilité Civile - Avenant n° 1

A l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire à signer l'avenant à ce contrat sur les bases suivantes :

- Prime 2001 : 444 867,50 F HT (67 819,61 €) (+ 10 % par rapport à 2000)

- Rappel de prime supplémentaire de 10 % si le rapport sinistres/prime est supérieur à 50 %.

23 - Informatique - Outils de gestion des Ressources Humaines - Convention de partenariat avec la ville de Reims

A l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire à signer la convention à intervenir dans ce cadre.

Recette : 860 KF (13 106,15 €).

24 - SAIEMB - Local 34/36 rue Ronchaux - Bail au profit de la Ville de Besançon

A l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire à signer le bail à intervenir dans ce cadre sur les bases suivantes :

- durée : 9 ans à compter du 1^{er} janvier 2001,

- loyer annuel : 108 496 F hors taxes, soit 129 761,22 F TTC (19 781,97 €) (gratuité du loyer de janvier 2001),

- charges locatives en sus : 10 000 F environ par an (1 524,49 €).

M. ANTONY, Président de la SAIEMB, n'a pas pris part au vote.

Aménagement urbain

25 - ZAC Tilleroyes Sud - Dossier de réalisation - Approbation du PAZ et du programme des équipements publics

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- a pris acte du rapport du Commissaire-Enquêteur

- a approuvé le Plan d'Aménagement de Zone

- a approuvé le programme des équipements publics
- a approuvé le dossier de réalisation de la ZAC.

26 - ZAC Tilleroyes Sud - Convention d'aménagement avec la SAFC

A l'unanimité, le Conseil Municipal a approuvé la convention d'aménagement établie entre la SAFC et la Ville pour une durée de 5 ans et a autorisé M. le Maire à la signer.

27 - Opération Pasteur - Clôture du mandat d'études

A l'unanimité, le Conseil Municipal a :

- approuvé le bilan de clôture établi comme suit :

Bilan de clôture				
Dépenses				
	Présent bilan de clôture en TTC		Bilan prévisionnel	
Libellé	Montants en F	Montants en €	Montants en F	Montants en €
<i>Dépenses sur immeubles</i>	20 769 932,02	3 166 355,72	21 415 000	3 264 695,70
Acquisitions	20 276 348,49	3 091 109,4	20 800 000	3 170 939,55
Frais financiers	251 414,41	38 327,88		
Gestion	242 169,12	36 918,44	615 000	93 756,15
<i>Dépenses sur études</i>	552 964,35	84 298,87	1 314 000	200 318,00
Bilan global dépenses	21 322 896,37	3 250 654,59	22 729 000	3 465 013,70

Recettes	F	€		
Revente des immeubles	20 000 000	3 048 980,34		
Transfert à la concession des études	552 964,35	84 298,87		
Transfert à la concession des frais et produits financiers	251 414,41	38 327,88		
Transfert à la concession des dépenses liées aux acquisitions	518 517,61	79 047,50		
Bilan global recettes	21 322 896,37	3 250 654,59	0	0

- donné quitus à la SEDD de la mission qui lui avait été confiée au terme de la convention de mandat du 30 novembre 1998.

28 - Opération Pasteur - Enquête parcellaire

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'engager la procédure d'enquête parcellaire de cette opération et de solliciter M. le Préfet pour organiser l'enquête.

29 - RHI Bacchus - Bilan révisé au 1^{er} février 2001 de la concession à la SEDD

A l'unanimité, le Conseil Municipal a approuvé le bilan révisé de cette opération d'aménagement qui s'établit ainsi :

DEPENSES	Bilan révisé au 23-06-1997		Bilan révisé au 01/02/2001	
	Montants en F	Montants en €	Montants en F	Montants en €
Acquisitions	594 000	90 554,71	292 000	44 515,11
Libération des sols	2 739 163	417 582,71	2 702 000	411 917,24
Actions sociales				
Frais d'études				
Frais financiers				
Frais généraux				
Total	3 333 163	508 137,42	2 994 000	456 432,35

RECETTES				
Cessions de Charges Foncières	468 880	71 480,3	0	0
Subvention Etat	2 000 000	304 898,03	2 000 000	304 898,03
Subvention Ville	864 283	131 759,09	994 000	151 534,32
Total	3 333 163	508 137,42	2 994 000	456 432,35

30 - RHI Bacchus - Projet de construction au 85, rue Battant - Participation financière de la Ville

A l'unanimité, le Conseil Municipal a :

- autorisé la SEDD à céder gratuitement à la SAIEMB le terrain d'assiette nécessaire à la réalisation de cette opération de construction

- accordé à la SAIEMB une participation d'environ 120 000 F (18 293 €) équivalente à la mise de fonds propres de l'organisme, le plan de financement s'établissant ainsi :

	Montants TTC en F	Montants TTC en €
Subvention Etat (PLUS)	62 000	9 451,84
Subvention Communauté d'Agglomération	30 000	4 573,47
Travaux confortation RHI	350 000	53 357,16
Participation SAIEMB	120 000	18 293,88
Participation Ville de Besançon	120 000	18 293,88
Prêt CDC (PLUS)	545 000	83 084,71
Prêt Comité du Logement	200 000	30 489,80
TOTAL TTC	1 427 000	217 544,75

M. ANTONY, Président de la SAIEMB, n'a pas pris part au vote.

31 - Affaires foncières - Bilan des DIA du 1^{er} juillet 2000 au 31 décembre 2000

L'Assemblée Communale a pris acte de ce bilan.

32 - Aliénation d'un terrain communal rue Kastler à la SCI Les Champs Montants

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- s'est prononcé favorablement sur l'aliénation d'une parcelle de 7 600 m² au prix de 100 F HT/m² (15,24 €) au lieu de 130 F HT (19,82 €) prévu initialement au bilan

- a décidé de prendre en charge la différence de prix afin de ne pas déséquilibrer le bilan de la zone d'activité, soit une somme de 228 000 F HT (34 758,38 €).

33 - Indemnités d'éviction à M. PICARD Maurice suite à l'acquisition de terrains à Mme LORIOD

Adopté à l'unanimité.

Montant des indemnités : 11 154 F (1 700,42 €).

34 - Fonds d'Intervention pour la Sauvegarde de l'Artisanat et du Commerce (FISAC) - Demandes de subventions

A l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire à :

- engager les négociations avec les différents partenaires de la Ville sur les projets choisis

- déposer des demandes de subventions d'une part pour la réhabilitation du parking du Marché et des actions d'accompagnement aux entreprises du secteur qui souffrent des conséquences des travaux et d'autre part pour la fin du programme concernant la revitalisation du quartier Saint-Jean.

35 - Gestion domaniale du domaine public - Classement de voies

A l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire à :

- demander à M. le Préfet de prendre un arrêté préfectoral portant transfert et valant classement dans le Domaine Public Communal des dix voies (ou parties de voies) privées : Rues du Balcon, des Chalets, du Funiculaire (partie), Garibaldi, Giacomotti (partie), A. Grosjean, A. Métin, Radieuse (partie), des Roches, C. Sauria ;

- classer dans le Domaine Public Communal les six voies (ou parties de voies) communales : voie d'accès aux Abattoirs, Boulevard Fleming (partie), Rues des Hauts de Saint-Claude, A. Kastler (partie), Elisée Reclus et Faubourg Rivotte (partie) ;

- demander à M. le Préfet le transfert de gestion à l'Etat de l'emprise de la voie publique correspondant à la RN 57, secteur du Faubourg Rivotte.

Travaux

36 - Programme de travaux 2001 - Service des Eaux

Adopté à l'unanimité.

37 - Programme de travaux 2001 - Service Assainissement

Adopté à l'unanimité.

38 - Programme de travaux 2001 - Service Voirie

Adopté à l'unanimité.

39 - Programme de travaux 2001 - Service Eclairage Public

Adopté à l'unanimité.

40 - Programme de travaux 2001 dans divers bâtiments municipaux

Adopté à l'unanimité.

41 - Programme de travaux 2001 - Espaces sportifs de plein air

Adopté à l'unanimité.

42 - Programme de travaux 2001 - Service des Espaces Verts

Adopté à l'unanimité.

43 - Programme de rénovation des aires de jeux pour l'année 2001 (5ème tranche)

Adopté à l'unanimité.

Environnement

44 - Collecte des ordures ménagères - Modification du règlement

A l'unanimité, le Conseil Municipal a adopté les modifications de ce règlement qui portent notamment sur :

- un complément de définition concernant les ordures ménagères déposées dans le bac jaune
- des précisions sur les conditions de stockage des bacs gris et des bacs jaunes
- des dispositions relatives à la destruction de conteneurs suite à des actes de vandalisme et leur remplacement.

45 - Ordures ménagères - Déclaration d'assujettissement à la TVA concernant la vente de chaleur et de diverses matières issues de la collecte

Adopté à l'unanimité.

46 - Périmètres de protection de la source d'Arcier - Demande d'ouverture de l'enquête publique et de l'enquête parcellaire

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé de :

- demander l'ouverture d'une enquête en vue de la déclaration d'utilité publique de la délimitation des périmètres de protection immédiate, rapprochée et éloignée de la Source d'Arcier tant au niveau de la résurgence que sur le bassin d'alimentation

- demander également l'ouverture d'une enquête parcellaire en vue d'acquérir les terrains compris dans le périmètre de protection immédiate

- autoriser M. le Maire à entreprendre les démarches et à signer tous les documents nécessaires à la préparation des dossiers d'enquête et à la mise en oeuvre des enquêtes susvisées.

Patrimoine

47 - Maison de Quartier Saint-Ferjeux - Approbation du projet d'extension - Autorisation de signature des marchés de travaux - Demandes de subventions

A l'unanimité, le Conseil Municipal a approuvé ce projet d'extension dont le plan de financement prévisionnel s'établit ainsi :

a) - Subventions :

- Etat (réserve parlementaire) : 104 045 FF (15 861,56 €)

- Caisse d'Allocations Familiales : 400 000 FF (60 979,61 €)

b) - Emprunt (Prêt à taux 0) :

- Caisse d'Allocations Familiales : 600 000 FF (91 469,41 €)

c) - Ville de Besançon :

- Solde : 4 395 955 FF* (670 159,01 €)

- Avance TVA : 1 078 000 FF (164 340,04 €)

Total TTC : 6 578 000 FF (1 002 809,63 €)

(*) dont 1 MF à inscrire en décision modificative ou au BP 2002

48 - Centre Social de la Grette - Restructuration et extension - Approbation du projet - Autorisation de signature des marchés - Demandes de subventions

A l'unanimité, le Conseil Municipal a approuvé ce projet dont l'estimation est la suivante :

- *Etudes* :

- Maîtrise d'Oeuvre-Contrôle Technique-
Coordonnateur SPS- Etude de sol : 693 000,00 F HT

- *Travaux* :

- Travaux bâtiment 7 039 264,21 F HT

- Mobilier 545 000,00 F HT

- Jeux cour halte garderie 251 000,00 F HT

- Téléphone - Mobilier - Equipement sécurité -
Divers 251 000,00 F HT

Total opération 8 779 264,21 F HT

soit 10 500 000,00 F TTC
(1 600 714,68 € TTC)

- Montant à financer, déduction faite
des indemnités de sinistre : 6 812 232,00 F TTC
(1 038 518,07 € TTC)

49 - Bâtiment municipal 14, rue Violet - Assujettissement à la TVA du bâtiment et des redevances d'occupation

Adopté à l'unanimité.

50 - Quartier des Clairs-Soleils - Convention avec l'Association Profession Sports 25 pour la mise à disposition de locaux 93, rue de Chalezeule et le développement d'animations sportives dans les quartiers

Adopté à l'unanimité.

Durée : 1 an à compter du 1^{er} janvier 2001

Montant de la redevance : 146 041 F (22 263,81 €) par an.

Divers

51 - Adhésion aux Forums Français et Européen pour la Sécurité Urbaine - Adoption du manifeste «Sécurité - Démocratie» des villes européennes

A la majorité, deux Conseillers ayant voté contre, le Conseil Municipal a :

- approuvé l'adhésion de la Ville de Besançon au Forum Français pour la Sécurité Urbaine à raison d'une cotisation annuelle de 15 000 F (2 286,74 €)

- adopté le manifeste de Naples «Sécurité et Démocratie» des villes européennes.

52 - Année 2000 - Information sur l'exécution des marchés publics - Rapport récapitulatif

L'Assemblée Communale a pris acte de ce rapport.

53 - Démarches Assurance Qualité dans les services municipaux - Certification ISO 9002 pour les services de l'Eau et de l'Assainissement - Démarche assurance qualité de l'achat pour l'ensemble des services - Information du Conseil Municipal

L'Assemblée Communale a pris acte de ce rapport.

54 - Programme d'acquisition de véhicules et matériels divers pour l'année 2001 - Adoption du programme - Demande de subventions

Adopté à l'unanimité.

A l'issue de l'examen de l'ordre du jour, M. MILLE, en sa qualité de doyen de l'Assemblée et au nom de l'ensemble du Conseil Municipal a rendu hommage à M. le Maire pour ses 24 années de mandat.

M. le Maire l'a remercié et a insisté sur le devenir de l'intercommunalité et de la Communauté d'Agglomération dont la mise en place a été possible grâce à l'engagement de tous les Conseillers Municipaux.

La séance est levée à 12 heures 15.

Hôtel de Ville, le 28 février 2001
Le Maire,
Robert SCHWINT.

Affiché, conformément à la loi,
le 1^{er} mars 2001
Pour le Maire,
L'Adjoint,

}